

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du jeudi 17 juillet 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

L'an Deux Mille vingt-cinq, **le jeudi 17 juillet**, le Conseil municipal de la Commune de Pomeys s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 11 juillet 2025.

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Nicole VIRICEL, Mme Monique RAGEYS, M Didier LUXEMBOURGER, Mme Patricia FILLON, Mme Stéphanie CHAMBE, M Nicolas BERGER, M Jean-Luc GOUTAGNY, Mme Angélique PIBOLLEAU, M Noël BROCHIER, M Hervé PERRONNET.

Absents : M Didier REYMONDON donne pouvoir à Mme Angélique PIBOLLEAU, M René VALLIER donne pouvoir à Mme Monique RAGEYS, Mme Françoise DUBOEUF

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Mme Nicole VIRICEL

Quorum : 8

Ordre du jour :

- Adoption du compte rendu du conseil municipal du jeudi 19 juin 2025
- Délibérations :
 - Composition Conseil Communautaire après les élections municipales de 2026 – Approbation accord local
 - Régularisation en la forme administrative d'une convention de servitude avec ENEDIS
 - Convention de partenariat avec la CCMDL-financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle
 - Déclassement d'une voie sans enquête publique – portion du chemin de la Renardière
 - Autorisation de lancement de l'appel d'offres concernant la rénovation de l'école St Exupéry

Point : travaux acoustique Letrêve

Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. *Mme Nicole VIRICEL* est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 22/05/2025 :

M le Maire, après avoir rappelé les principaux points à l'ordre du jour, invite les conseillers à approuver le procès-verbal de la séance du 19/06.

↳ **Approbation à l'unanimité**

DELIBERATION 1 : Composition Conseil Communautaire après les élections municipales de 2026 – Approbation accord local

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par circulaire en date du 10 avril 2025, Madame la Préfète du Rhône a rappelé que dans la perspective des élections municipales de 2026, les conseils communautaires doivent faire l'objet d'une recomposition dans l'année précédant celle du scrutin municipal.

Ainsi les conseils municipaux doivent délibérer de façon concordante à la majorité des 2/3, représentant 50 % de la population ou l'inverse pour une représentativité selon un accord local.

Depuis la création de la CCMDL en 2017, c'est un accord local qui a été approuvé pour fixer la composition du Conseil communautaire. Celui-ci respecte les critères contenus dans l'article L

Affichée et publiée le

5211-6-1 du CGCT et repose sur la solidarité des conseils municipaux de St Martin en Haut et de St Symphorien s/Coise qui ont accepté de « laisser chacune 1 siège » pour renforcer la représentativité des 2 communes de Ste Foy l'Argentière et Brussieu qui arrivent ensuite dans l'ordre décroissant au niveau population.

Dans la perspective de 2026, il est proposé, comme acté en conférence des maires du 24 juin dernier, de renouveler l'accord local actuel, à savoir une répartition de 44 conseillers communautaires comme suit :

- Les communes de St Martin en Haut et St Symphorien s/Coise : 4 conseillers communautaires ;
- Les communes de St Laurent de Chamousset, Larajasse, Haute Rivoire, Montrottier, Brussieu et Ste Foy l'Argentière : 2 conseillers ;
- Les communes qui viennent ensuite par ordre décroissant de population : 1 siège.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour approuver la composition du conseil communautaire après les élections municipales de 2026 selon accord local précité.

↳ **Approbation à l'unanimité**

DELIBERATION 2 : Régularisation en la forme administrative d'une convention de servitude avec ENEDIS

Monsieur le Maire informe que par courrier en date du 6 juin 2025, Maître Julien VUITON est mandaté par ENEDIS pour rédiger l'acte de convention de servitude consentie par la commune sur la parcelle sise au lieudit 'Grange Figat', cadastrée section A numéro 699 pour le passage de canalisations souterraines.

Les travaux d'enfouissement relèvent de la compétence de ENEDIS.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation pour que ENEDIS puisse enfouir les canalisations souterraines sur la parcelle communale A699.

↳ **Approbation à l'unanimité**

DELIBERATION 3 : Convention de partenariat avec la CCMDL-financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle.

Monsieur le Maire rappelle que ce dispositif de lutte contre la grêle est en place depuis 2019 et que l'association « Paragrêle 69 » assure le fonctionnement, il informe du maintien de la participation financière de la CCMDL par délibération du conseil communautaire pour cette convention. La participation des communes reste la même que celle appelée depuis 2020, cela représente pour la commune de POMEYS une subvention de 430,28 €, soit 0.37 € par habitant et par an.

↳ **Approbation à l'unanimité**

DELIBERATION 4 : Déclassement d'une voie sans enquête publique – portion du chemin de la Renardière.

Monsieur le Maire informe qu'une demande de déclassement d'une partie du chemin de la Renardière a été formulée par M Thizy Pierre. Le Conseil considère qu'effectivement cette portion de chemin n'a plus d'usage public car elle ne dessert qu'une parcelle.

Le Conseil décide du déclassement de cette portion de chemin d'une surface de 200 m2 environ.

↳ **Approbation à l'unanimité**

DELIBERATION 5 : Autorisation de lancement de l'appel d'offres concernant la rénovation de l'école St Exupéry

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation des locaux de l'école St Exupéry.

Le marché ayant été déclaré 'infructueux', Monsieur le Maire propose de relancer le marché à la rentrée de septembre, avec un début des travaux en avril 2026.

Le montant estimé des travaux est de 765 133 € HT.

Le Conseil autorise le Maire à lancer la consultation et à signer les documents nécessaires.

Monsieur le Maire indique que le plan de financement pourrait être amené à évoluer, le recours à l'emprunt pouvant être nécessaire.

↳ **Approbation à l'unanimité**

Point : Acoustique Letrêve

M Didier LUXEMBOURGER a organisé une visite sur site avant le conseil municipal pour présenter les travaux : installation de panneaux acoustiques décorés. Le résultat est une belle réussite.

QUESTIONS DIVERSES :

Cautionnement logements sociaux : attente du projet cautionnement entre Habitat Métropole et le Département avant que la commune ne s'engage.

Hurongues : un projet 'padel' est à l'étude ; la zone étant classée NL (Nature Loisirs), il faudra prévoir de modifier le PLU pour la construction du bâtiment.

Il a été constaté une prolifération d'algues dû à des résidus agricoles.

Réseau téléphonie : Orange a envoyé un courrier pour signaler la fin de l'utilisation du cuivre et le passage à la fibre.

Panneaux photovoltaïques : la CCMDL a effectué un recensement des parcelles susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques au sol. La commune de Pomeys n'est pas concernée.

Voirie : Mme Monique RAGEYS a signé des devis pour la réfection de voirie : chemin des Giraudes, Champy, Saconay, Bois Gerin, rue du Tilleul et test dans lotissement de Pluvy pour un enrobé perméable (sur moitié du chemin).

En 2026 : suite Allée de Pluvy, aménagement du Couzon (en attente réponse de la subvention des Amendes de Police).

Bus : au 1 septembre, le 2 Ex devient le 202. Tout le réseau devient TCL.

La date du prochain Conseil municipal est le Jeudi 25 septembre 2025.

La séance est levée à 23h.

Ainsi Fait et Délibéré, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Jean-Marc GOUTAGNY



La Secrétaire de séance,
Nicole VIRICEL

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nicole', is written over the printed name of the secretary.

